

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 15 octobre 2024, à midi à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux (à distance), en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Alexandre Lafleur

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Embauche d'une adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe**
- 4. Décision - Déneigement des trottoirs**
- 5. Génératrice – Station de pompage**
- 6. Parole au public**
- 7. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à midi devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-258

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2024-10-259

Abrogation de la résolution #2024-10-251

ATTENDU la résolution #2020-10-251 par laquelle le conseil a embauché madame Mélanie Blais à titre d'adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE madame Blais a par la suite décliné le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la résolution #2024-10-251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-260

Embauche - Adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe (DGA) et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Chénéville est présentement vacant depuis la fin du mois de juin dernier;

ATTENDU QUE la définition de poste et les critères de sélection ont été revus afin de créer un nouveau poste, celui d'adjoint à la direction et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, où il y a eu 8 candidatures reçues et quatre candidates rencontrées en entrevue, la candidature de madame Gina Legault a été retenue;

ATTENDU QU' un contrat de travail sera signé entre la municipalité et madame Gina Legault, lequel satisfera les deux parties;

ATTENDU QUE madame Gina Legault sera évaluée dans six mois pour voir si elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Gina Legault au poste d'adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Chénéville aux conditions ci-haut mentionnées pour une période probatoire de six mois;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire, à signer le contrat de travail de madame Gina Legault, soumis au préalable au conseil, au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- DÉCISION - DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

2024-10-261

Octroi du contrat pour l'entretien hivernal des trottoirs 2024-2027

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été émis pour l'entretien hivernal des trottoirs de la municipalité pour 2024-2027;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 10 octobre 2024, pour 3 années de contrat, incluant les taxes, est le suivant :

-Entretiens Marc-André Labrosse
7 24 917,38 \$

-Entretien Pat.B
231 099,75 \$

ATTENDU QUE les documents exigés à l'intérieur du devis de la plus basse soumission sont tous présents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu à l'unanimité

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Entretien Pat.B. pour 3 ans;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-33000-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- GÉNÉRATRICE – STATION DE POMPAGE

Ce point est remis à une session ultérieure.

6- PAROLE AU PUBLIC

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-262

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 12h10.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.